



Fonds pour les changements climatiques en Afrique

Quatrième appel à propositions sur la réduction du méthane par l'approche sexotransformatrice

Note d'orientation à l'attention des candidats

1. Introduction

Selon le *COP28 Global Methane Pledge Ministerial de 2023*, le méthane joue un rôle majeur dans la création d'ozone troposphérique, un polluant dangereux et un gaz à effet de serre qui entraîne chaque année de nombreux décès et des pertes importantes de récoltes ([COP28 Global Methane Pledge Ministerial, 2023](#)). Selon le GIEC, le méthane a une capacité de réchauffement 80 fois supérieure au dioxyde de carbone ($[CO_2]$) sur une période de 20 ans ([GIEC, 2021](#)). Depuis l'ère préindustrielle, le méthane représente environ 30 % du réchauffement de la planète et augmente plus rapidement qu'à tout autre moment depuis le début de l'enregistrement des données dans les années 1980. D'après la [United States National Oceanic and Atmospheric Administration](#), malgré le ralentissement des émissions de dioxyde de carbone pendant les périodes de confinement liées à la pandémie de 2020, le méthane atmosphérique a augmenté. En 2022, le niveau record des émissions mondiales de méthane (CH_4) a été de 11,3 milliards de tonnes métriques d'équivalents CO_2 ($GtCO_2e$) ([Statista, 2023](#)), ce qui représente environ 21 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) pour cette année.

Le Global Methane Pledge (GMP) est une initiative internationale lancée en 2021, qui vise à réduire les émissions mondiales de méthane d'au moins 30 % d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 2020. En raison de son impact significatif à court terme, la réduction des émissions de méthane peut rapidement faire baisser les températures atmosphériques. La réalisation de l'objectif de réduction de 30 % fixé par le GMP pourrait entraîner une diminution du réchauffement de la planète d'environ 0,1 degré Celsius d'ici à 2050. La réduction du méthane est donc une stratégie cruciale pour l'atténuation du climat à court terme, car elle offre une réponse rapide pour ralentir le rythme du réchauffement de la planète pendant que d'autres stratégies de réduction du carbone à long terme sont mises en œuvre.

L'agriculture émet principalement du méthane par l'élevage (fermentation entérique et gestion du fumier), la riziculture inondée et le brûlage des résidus de culture. Même s'ils émettent moins de méthane que les grandes exploitations ou les exploitations industrielles, les petits exploitants agricoles ont encore un rôle à jouer dans les efforts visant à réduire leur émission ([IFAD, 2023](#)). Le secteur de la riziculture en plein essor en Afrique contribue à l'augmentation actuelle du méthane atmosphérique à travers les émissions provenant des zones humides et du bétail, ce qui représente 7 à 8 % des émissions mondiales de méthane ([Atmospheric and Oceanic Physics, 2024](#); [AfDB methane studies \(2022\)](#)). Dans les 23 pays d'Afrique subsaharienne où la Coalition pour le développement de la riziculture africaine a encouragé la culture du riz en réponse à la crise mondiale des prix des denrées alimentaires de 2007-2008, l'Afrique de l'Ouest est devenue une région de croissance majeure pour les émissions de méthane en Afrique.

Une [étude menée par la BAD en 2022 \(AfDB methane studies, 2022\)](#) a révélé que les industries pétrolières et gazières en Afrique apportent 48 % des 2,4 Mt de CH_4 (81,6 Mt de CO_2e) du continent. Le charbon représente 1 %, les déchets solides municipaux 35 % et les eaux usées 7 % ([AfDB methane studies, 2022](#)). Le rapport met également en évidence les préoccupations liées à la combustion de la biomasse, notamment en raison d'activités telles que l'agriculture itinérante et la déforestation, bien que les chiffres exacts ne soient pas disponibles. Selon les études de la BAD sur le méthane (2022), la gestion des déchets solides

municipaux occupe la deuxième place en termes d'émission sectorielle, avec une part proportionnelle plus importante en Afrique qu'au niveau mondial en raison de la prédominance de la combustion des déchets ([AfDB methane studies, 2022](#)).

Compte tenu des rôles, des responsabilités et des vulnérabilités des hommes et des femmes, la diminution des émissions de méthane anthropiques en Afrique comporte de nombreux avantages, notamment une amélioration de la qualité de l'air et de la santé ainsi qu'un impact sexospécifique. Ces effets liés au genre, mais largement négligés, portent sur les possibilités économiques, l'accès aux ressources, la répartition du travail, la santé, la planification urbaine, la participation à la prise de décision, l'éducation et la vulnérabilité au changement climatique.

Les femmes, essentiellement agricultrices et utilisant des fourneaux à biomasse traditionnels, ont un lien étroit avec les sources d'émission de méthane, ce qui les expose à des risques sanitaires et à de lourdes charges de travail. Leur participation aux initiatives de réduction du méthane est limitée par les difficultés d'accès à la terre, au crédit et à l'information. De plus, la gestion des déchets urbains, les pratiques agricoles efficaces et le besoin d'air pur affectent les femmes de manière disproportionnée.

Les politiques et les initiatives visant à diminuer le méthane doivent prendre en considération les défis et les vulnérabilités sexospécifiques afin d'être véritablement efficaces et équitables. Outre sa rentabilité, la diminution du méthane peut présenter des avantages à court terme, notamment un air plus sain, une meilleure santé, la sécurité alimentaire et énergétique.

Le Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA) lance le quatrième appel à propositions (AP4) qui met l'accent sur la diminution du méthane par l'approche sexotransformatrice (GTMR). Le Fonds cherche des propositions novatrices et à fort impact qui peuvent :

- Répondre aux défis et aux vulnérabilités spécifiques à chaque sexe, en garantissant une prise en compte équitable des rôles sexospécifiques afin de permettre aux femmes et aux hommes de réduire de manière équitable les émissions de méthane et de s'adapter au changement climatique.
- Aider les pays africains dans leur transition vers une réduction des émissions de méthane par l'approche sexotransformatrice, en favorisant un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique, et en élargissant l'accès au financement climatique.

2. Programme de réduction des émissions de méthane par l'approche sexotransformatrice

Dans la perspective d'une mise en œuvre efficace du programme GTMR, d'un appui en faveur d'une transition juste et inclusive vers une réduction des émissions de méthane de 30 % à l'échelle mondiale d'ici 2030, et d'un développement sobre en carbone, le FCCA adoptera le modèle de travail sexotransformateur¹

¹ Le modèle de travail sexotransformateur comprend la promotion de l'égalité des genres et de l'équilibre des pouvoirs en tant que dimensions qualitatives essentielles du programme du FCCA sur l'égalité des genres et la résilience climatique (GECR) dans tous les domaines. Cela implique qu'il faille apporter une assistance technique GECR aux bénéficiaires et au personnel du FCCA/BAD, regrouper les résultats du portefeuille de projets, gérer l'apprentissage et les connaissances liés à la diffusion des enseignements tirés et des orientations GECR ; et identifier les approches GTA qui peuvent être mises en œuvre et reproduites pour avoir un impact plus important.

mis au point au titre du troisième appel à propositions. Cette approche repose sur l'Approche sexotransformatrice (GTA)² et l'Approche fondée sur les droits (RBA)³.

Le résultat final en matière de droits (URO) est le résultat le plus élevé du GTMR : **Plus de droits pour tous - femmes, hommes, filles et garçons - et consolidation des fondements des communautés rurales et urbaines pour opérer la transition qui devrait déboucher sur une diminution des émissions de méthane, un air pur et un développement sobre en carbone dans certains pays africains grâce à l'approche sexotransformatrice.** L'URO participe à la concrétisation de l'objectif de développement du Fonds. Il revêt une importance capitale pour le GTMR, car l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets passent par l'élimination des inégalités sexospécifiques pour permettre ainsi à chacun de jouir pleinement de ses droits. Un URO est indispensable pour le changement porteur de transformation, ce qui souligne l'importance de faire respecter les droits dans les programmes de développement pour parvenir à résultats tels que l'autonomisation économique, la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation.

La contribution des résultats intermédiaires à l'URO de l'AP4

Les résultats intermédiaires en matière de réduction du méthane dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'agriculture, des déchets solides et des eaux usées en Afrique impliquent la reconnaissance et la prise en compte des rôles et des impacts uniques de la dynamique de genre dans ces secteurs. Ces résultats seraient axés à la fois sur la réduction des émissions de méthane et sur l'autonomisation de tous les individus, y compris les femmes, qui sont souvent touchées de manière disproportionnée par les défis liés au climat en Afrique, en veillant à ce que les interventions soient inclusives et bénéfiques pour tous les sexes.

Par exemples :

- Adoption plus équitable des méthodes d'agriculture intelligente face au climat par des agriculteurs (hommes ou femmes), dans le cadre d'initiatives pilotes ou à petite échelle visant à réduire le méthane dans certains pays africains.
- Amélioration des compétences institutionnelles des organismes publics concernés pour mettre en place des cadres solides de suivi, de notification et de vérification (MRV) et adoption de technologies de détection et de captage du méthane dans le domaine du pétrole et du gaz.
- Amélioration des pratiques communautaires de gestion des déchets solides et des eaux usées par l'approche sexotransformatrice et diminution du méthane dans certains pays africains.
- Amélioration des services dans les pays africains en vue de l'intégration des mesures de réduction du méthane par une approche sexotransformatrice et assainissement de l'air dans leurs CDN, leurs plans nationaux, leur budget et leurs procédures d'investissement public.

Les résultats intermédiaires en matière de réduction du méthane dans les secteurs du pétrole et du gaz, de l'agriculture, des déchets solides et des eaux usées en Afrique se concentreront sur la dynamique des genres et leurs impacts uniques dans ces domaines. Ces résultats visent à la fois à réduire les émissions de méthane et à renforcer l'autonomie de tous les individus, en particulier des femmes. Les interventions seront conçues pour être inclusives et bénéfiques pour tous les sexes.

² La GTA veut s'attaquer aux racines de l'inégalité des genres et repenser les rapports de pouvoir inégaux entre les femmes et les hommes. Elle accorde aussi de l'importance aux résultats plutôt qu'aux produits, en mettant l'accent sur l'efficacité du programme.

3. Pertinence du GTMR

Les propositions sexotransformatrices pour relever les défis et saisir les opportunités en matière de réduction du méthane en Afrique s'aligneront sur :

- Les politiques, stratégies et priorités de la Banque, telles que : la [Stratégie décennale 2024-2033](#) (qui met l'accent sur la croissance inclusive et la transition vers la croissance verte) et les [High 5](#) (Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique et Améliorer la qualité de vie des populations africaines) ; la [Politique relative au changement climatique et à la croissance verte](#) ; les [Documents de stratégie pays \(DSP\)](#) ; et les documents de stratégie d'intégration régionale ([Afrique de l'Est](#), [Afrique de l'Ouest](#), [Afrique du Nord](#), [Afrique australe](#) et [Afrique centrale](#)).
- Le [Cadre stratégique sur le changement climatique et la croissance verte, Plan d'action 2021-2025](#) et la [Stratégie en matière de genre, 2021–2025](#).
- Les stratégies nationales de lutte contre le changement climatique, y compris l'alignement sur les contributions déterminées au niveau national (CDN), les stratégies à long terme (SLT), les politiques nationales de lutte contre le changement climatique, ainsi que les stratégies sectorielles ou les stratégies connexes d'atténuation des effets du changement climatique, comme les feuilles de route/plans d'action nationaux sur le méthane.

Les projets proposés doivent :

- Présenter des projections fiables de réduction, d'évitement et de séquestration des émissions de gaz à effet de serre. Les candidats doivent établir un bilan chiffré des émissions de gaz à effet de serre pour leurs projets et faire des projections de réduction, d'évitement ou de séquestration de ces émissions sur une base annuelle et sur toute la durée de vie du projet, en appliquant une méthodologie ou un outil fiable. L'évaluation des émissions de GES doit comprendre des descriptifs détaillés, des hypothèses sous-jacentes et des sources de référence. Les données présentées à cet égard doivent être étayées par des éléments de preuve à fournir en annexe de la note conceptuelle du projet, en indiquant toutes les sources pertinentes et la méthodologie utilisée.
- Être alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris : l'alignement du projet sur l'Accord de Paris sera évalué sur la base des principes communs d'évaluation des banques multilatérales de développement (BMD). Veuillez cliquer sur le lien suivant pour en savoir plus sur ces principes : [Action climatique : la Banque africaine de développement et des banques multilatérales de développement rendent publics des principes d'évaluation de l'alignement sur l'Accord de Paris | Groupe de la Banque africaine de développement — Faire la différence \(afdb.org\)](#). Bien vouloir consulter la liste des activités jugées alignées et non alignées à l'adresse ci-après : (https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/mdb-pa-universally-aligned-and-not-aligned_lists.pdf), et en fonction de l'instrument d'investissement, choisir la méthodologie appropriée applicable à votre proposition.

4. Domaines prioritaires pour la diminution du méthane par l'approche sexotransformatrice

1. Contribuer à l'autonomisation des femmes, des hommes et des jeunes grâce à une agriculture intelligente face au climat, en mettant en œuvre des technologies d'atténuation et des pratiques novatrices pour diminuer les émissions de méthane. Il s'agit principalement de projets pilotes ou de projets de petite envergure adaptés aux hommes et aux femmes afin de réduire les émissions de méthane dans l'agriculture (comme la riziculture, la gestion du bétail, la perte de denrées alimentaires) et de se conformer aux politiques nationales, notamment les contributions déterminées au niveau national (CDN). Il faudra :

- Donner aux femmes, aux hommes et aux jeunes les moyens d'adopter des pratiques agricoles intelligentes face au climat grâce à des partenariats, une assistance technique et un soutien financier afin de réduire les émissions de méthane et les pertes de denrées alimentaires tout en augmentant la production alimentaire et les revenus.
- Améliorer la santé animale et l'élevage en réduisant la fermentation entérique chez les bovins, les ovins et les autres ruminants grâce à des modifications dans l'alimentation, des suppléments et un élevage sélectif afin d'améliorer la productivité, la santé et la fertilité.
- Mettre en œuvre des techniques d'atténuation des émissions de méthane, notamment les biodigesteurs, la réduction de la durée de stockage du fumier, l'amélioration des couvertures de stockage du fumier, l'amélioration des systèmes d'habitat et de litière, et l'acidification du fumier.
- Élaborer des directives pour intégrer la réduction du méthane dans les CDN, prendre en compte la réduction du méthane dans la planification, la budgétisation et l'investissement public au niveau national, et mettre en place une réserve de projets bancables qui sont à l'avant-garde de la réduction du méthane dans l'agriculture, les systèmes alimentaires et les milieux urbains.
- Accompagner les pays africains dans la préparation de projets et de solutions de financement mixte visant à diminuer les émissions de méthane dans l'agriculture, les systèmes alimentaires et les environnements urbains, tout en soutenant la recherche dans des domaines spécifiques liés au méthane.
- Adopter des techniques spécifiques pour réduire l'utilisation d'eau pour la riziculture ou opter pour des variétés de riz améliorées qui permettent de réduire le temps entre la plantation et la récolte. À titre d'exemple, éviter la combustion des déchets de cultures agricoles. Encourager une meilleure gestion de l'eau ou utiliser l'alternance de mouillage et de séchage dans les rizières, ainsi que l'ensemencement direct humide (par exemple, en utilisant des pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique comme l'alternance de mouillage et de séchage (AWD)). Utiliser la paille de riz pour le compostage et d'autres espèces hybrides.

2. Favoriser la création d'un environnement propice à la diminution du méthane dans le domaine du pétrole et du gaz :

- Mettre à l'échelle de petits projets visant à utiliser le gaz brûlé à la torche à des fins productives en soutenant les centres d'innovation et les incubateurs d'entreprises, qui offrent aux femmes et aux jeunes les moyens de développer de nouvelles technologies et

de nouveaux modèles commerciaux en vue de réduire le méthane et de produire de l'électricité renouvelable.

- Améliorer la capacité institutionnelle des sociétés pétrolières nationales (CPN) et des gouvernements à mettre en place des cadres réglementaires solides de surveillance, de notification et de vérification (MRV) ainsi que d'autres cadres réglementaires, et à adopter des technologies de détection et de captage du méthane dans le domaine du pétrole et du gaz.

3. Soutenir une approche sexotransformatrice dans la gestion des déchets solides

- Apporter un appui à l'élaboration de politiques et de programmes de gestion des déchets qui permettent d'autonomiser les femmes et les hommes grâce à des emplois dans le domaine des déchets, en tenant compte des rôles et besoins sexospécifiques, notamment dans les activités de tri, de recyclage et de compostage des déchets qui contribuent à la réduction des émissions de méthane.
- Promouvoir des technologies/approches de gestion des déchets efficaces sur le plan du climat et des ressources en réduisant la production de déchets organiques par l'application à plus grande échelle de la collecte sélective et la poursuite des activités de compostage. Il s'agira également d'envisager la digestion anaérobie pour la production de biogaz et de recourir à la biofiltration et à l'aération dans les petits sites sans collecte de gaz.

4. Soutenir une approche sexotransformatrice dans la réduction et la récupération du méthane des eaux usées :

- Mettre en œuvre des méthodes de gestion des eaux usées communautaires qui impliquent les hommes et les femmes dans la conception, l'exploitation et l'entretien des systèmes d'eau et d'assainissement, dans le but de diminuer les émissions de méthane.
- Assurer une formation et des cours sur les technologies de traitement des eaux usées à faible teneur en méthane, en garantissant leur accessibilité et leur convivialité pour les deux sexes.
- Apporter une assistance technique pour la gestion des eaux usées, y compris des améliorations au traitement anaérobie secondaire/tertiaire avec prélèvement de biogaz pour les systèmes résidentiels et le traitement anaérobie en deux étapes avec prélèvement de biogaz pour les systèmes industriels. Encourager l'utilisation de réacteurs anaérobies tels que le lit de boues anaérobie à écoulement ascendant, les filtres anaérobies, le lit fluidisé ou expansé et les réacteurs à chicanes pour le traitement des eaux usées municipales à petite et moyenne échelle.
- Aider à la réalisation d'études de préfaisabilité pour évaluer les possibilités de récupération et d'exploitation du méthane dans les systèmes de traitement des eaux usées.
- Faciliter l'évaluation des ressources nationales et élaborer des plans d'action afin de déterminer le potentiel de réduction et d'utilisation du méthane dans le domaine des eaux usées.

5. Aider les pays africains à atteindre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) en utilisant les marchés du carbone comme mécanisme et en facilitant le transfert des résultats en matière d'atténuation par le biais de résultats transférables au niveau international (ITMO). Cela offre aux pays la possibilité de collaborer volontairement à la

baisse des émissions de gaz à effet de serre genre transformative en finançant des projets de réduction des émissions dans d'autres pays, notamment dans les domaines suivants (veuillez noter que les fonds de subvention ne peuvent pas être utilisés pour l'achat de crédits carbone) :

- **Diminution du méthane dans l'agriculture :**
 - Améliorer les pratiques de gestion du bétail, avec notamment une meilleure alimentation, des compléments alimentaires pour réduire le méthane provenant de la fermentation entérique du bétail.
 - Adopter des techniques rizicoles comme l'alternance de mouillage et de séchage (AWD) pour réduire les émissions de méthane.
 - Adopter des pratiques améliorées de gestion des effluents d'élevage susceptibles de réduire les émissions de méthane.
 - Améliorer les pratiques de gestion des déchets agricoles, y compris la gestion adéquate des résidus de culture, afin de réduire les émissions de méthane.
 - Éviter les zones humides utilisées à des fins agricoles, car les sols humides sont soumis à des conditions anaérobies, afin de réduire les émissions de méthane.
- **Récupération et utilisation des gaz de décharge :**
 - Installer des systèmes appropriés pour optimiser le captage du méthane des décharges et améliorer les pratiques de gestion des décharges pour la production d'énergie ou un brûlage à la torche contrôlé.
 - Adopter des pratiques de recyclage des déchets et de réduction à la source, telles que le compostage, la valorisation énergétique des déchets et le recyclage, pour diminuer les émissions de méthane.
- **Amélioration du traitement des eaux usées :**
 - Améliorer les installations en intégrant des digesteurs anaérobies qui captent le méthane afin de l'utiliser comme énergie.
- **Dans le domaine du pétrole et du gaz :**
 - Mettre en œuvre des programmes de détection et de réparation des fuites (LDAR) afin de résoudre les problèmes de fuites de méthane.
 - Moderniser les équipements et les méthodes pour diminuer les émissions de méthane lors de l'extraction, du traitement et du transport.
- **Production de biogaz**
 - Élaborer des projets de biogaz pour capter le méthane provenant des déchets organiques tels que les résidus agricoles, les déchets alimentaires et le fumier animal.
 - Utiliser le biogaz à des fins de production d'énergie ou comme combustible renouvelable.
 - Faciliter l'accès au financement climatique en préparant des projets dans les domaines de réduction du méthane susmentionnés, afin d'obtenir un financement des principaux

fonds climatiques comme le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial, le Guichet d'action climatique et d'autres partenaires de développement.

- **Appui aux pays africains dans la mise en place un cadre d'utilisation des ITMO (Résultats d'atténuation transférables à l'échelle mondiale).** Il s'agira, entre autres, de :
 - Créer un cadre pour le marché du carbone — le document sur la politique, la réglementation et les exigences du marché ou le plan directeur pour l'opérationnalisation des marchés du carbone.
 - Mettre en place un système solide de comptabilisation des GES et des CDN. Renforcer les capacités des experts nationaux afin qu'ils aient une bonne compréhension de leur inventaire d'émissions de gaz à effet de serre et sa relation avec la comptabilisation de leur CDN. Il s'agit notamment de faire la distinction entre les mesures conditionnelles et inconditionnelles d'une part et d'identifier les réductions d'émissions destinées aux transactions sur le marché du carbone, d'autre part.
 - Prendre des mesures visant à créer un registre du marché du carbone, conformément à l'article 6 du « Livre des Règles » de l'Accord de Paris, pour surveiller la production, le transfert et l'utilisation des ITMO.
 - Définir clairement une structure institutionnelle précise pour un engagement sur le marché du carbone.
 - Élaborer un plan d'externalisation des activités pour débloquer les investissements vers le marché du carbone.

5. Montant du don et enveloppe de financement

Le Fonds dispose d'une enveloppe de financement de 10 millions d'USD sous forme de dons pour le présent appel à propositions. Il recherche des notes conceptuelles pour des projets et des programmes d'une valeur comprise entre 250 000 USD et 1 million d'USD.

6. Organismes/bénéficiaires éligibles

Le présent appel à propositions est ouvert à tous les bénéficiaires admissibles aux ressources du FCCA, y compris les **pouvoirs publics africains, les ministères, les organismes, les administrations infranationales, locales et municipales³** ainsi que les **organisations régionales africaines du secteur public et l'Organisation des Nations Unies (examen au cas par cas). Des fonds africains, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations communautaires², des institutions de recherche africaines⁴, et des départements de la Banque africaine de développement⁵** sont également éligibles. Pour les acteurs du **secteur privé (examinés au cas par cas)**, même si cet appel leur est ouvert, **le projet proposé doit soutenir des activités qui en plus de présenter une importance à grande échelle,**

³ Y compris les administrations infranationales, locales et municipales.

⁴ Pour bénéficier du financement, les ONG, organisations communautaires et instituts de recherche doivent avoir un siège social en Afrique, être en activité depuis au moins trois ans et avoir prouvé leur efficacité dans les domaines d'intervention visés par l'appel à propositions.

⁵ Les départements de la Banque peuvent soumettre des propositions directement ou travailler en collaboration avec des bénéficiaires externes qui remplissent les conditions pour les aider à préparer des propositions de qualité. Les propositions des départements de la Banque ne peuvent pas inclure un appui budgétaire et les missions de la Banque ne peuvent pas être financées par des dons du « FCCA ».

sont les premiers du genre, sous-commerciaux et non encore commercialement viables dans le pays hôte. Les propositions émanant de consortiums sont admises, à condition que tous leurs membres soient des bénéficiaires éligibles. Veuillez consulter la Foire aux questions (FAQ) pour de plus amples informations sur les institutions éligibles.

7. Pays éligibles

Algérie, Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

8. Activités éligibles

Les dons du FCCA peuvent servir à financer les activités suivantes, notamment : les honoraires des consultants ou des experts, l'élaboration de propositions de projet, l'analyse contextuelle, la conception et l'élaboration de théories du changement, de cadres logiques, de systèmes de suivi et évaluation et de plans d'apprentissage, les formations, les ateliers, les consultations et la participation à des réunions régionales et internationales, la communication, la sensibilisation, le plaidoyer, les services de traduction, l'achat de matériel de bureau et les frais de transport, certains coûts et frais administratifs (au moins 3 % des coûts du projet) ainsi que les honoraires (les frais de location de bureau ne seront pas pris en charge).

9. Comment participer à l'appel à propositions

Les candidats éligibles sont invités à s'inscrire à partir du portail de candidature en ligne du quatrième appel à propositions (AP4). Le processus d'appel à propositions se déroule exclusivement sur ce site Internet de gestion en ligne des dons. Seules les notes conceptuelles soumises via le portail seront examinées.

La procédure de candidature se déroule en trois étapes :

Étape 1 — Questionnaire d'admissibilité :

1. Créer un compte sur le site de candidature et sélectionner sa langue de préférence, soit l'anglais ou le français.
2. Cliquer sur « Soumettre une candidature » pour démarrer la procédure de candidature et saisir le titre de votre projet.
3. Remplir le questionnaire d'éligibilité et le soumettre (voir la liste exhaustive des questions d'éligibilité à l'annexe 1). Un courriel de notification de l'éligibilité ou non de votre candidature vous sera envoyé. Si votre candidature n'est pas admissible, la procédure prend fin à cette étape. Si elle l'est, vous pouvez passer à l'étape 2.

Remarque : Il est conseillé de franchir l'étape 1 le plus tôt possible et ne pas attendre la date limite pour le faire, car l'achèvement de cette étape ne marque pas la fin de la procédure de candidature. Ce n'est qu'après avoir franchi avec succès l'étape du questionnaire d'éligibilité que les candidats

peuvent télécharger le modèle de note conceptuelle à partir du portail. La deuxième étape de la procédure de candidature, qui requiert l'élaboration d'une note conceptuelle de projet, prend encore plus de temps. **Si votre candidature est jugée admissible à l'issue de l'étape 1, un courriel de notification vous sera envoyé à cet effet. Dans le cas contraire, vous en serez également notifié par courriel.**

Étape 2 — Soumission de la note conceptuelle :

1. Se connecter sur le portail de candidature.
2. Télécharger le modèle de note conceptuelle de projet à partir de ce portail.
3. Renseigner le modèle de note conceptuelle de projet (voir copie à l'annexe 2) avec les informations relatives à votre projet, en suivant les indications de la présente note d'orientation et du modèle lui-même.
4. Regrouper toutes les pièces justificatives pertinentes dans un seul fichier et joindre celui-ci à l'annexe de la note conceptuelle.
5. Téléverser la note conceptuelle de projet dûment remplie ainsi que toutes les annexes pertinentes dans un seul fichier, puis cliquer sur « Soumettre ».
6. Des experts indépendants procéderont à une présélection de l'ensemble des notes conceptuelles reçues avant la date limite (voir le calendrier prévisionnel de l'AP4 ci-dessous) à l'aune des critères établis (ci-dessous).

Étape 3 — Soumission de la proposition de projet :

- Les soumissionnaires des notes conceptuelles présélectionnées seront invités à soumettre des propositions de projet complètes à des fins d'évaluation. Ils disposeront d'environ 30 jours pour préparer une proposition complète. Les soumissionnaires de notes conceptuelles non retenues pour évaluation seront informés.
- Des experts indépendants procéderont à l'évaluation des propositions à l'aune des critères établis. Les propositions les mieux classées seront sélectionnées en vue d'une évaluation plus approfondie. Les soumissionnaires de propositions complètes non retenues seront informés.
- Les experts techniques et fiduciaires de la Banque (sous la conduite du Secrétariat du FCCA) procéderont à l'évaluation des projets par examen sur dossiers, à moins qu'un examen en personne ne soit jugé nécessaire.
- Les propositions qui auront franchi avec succès l'étape de l'évaluation seront soumises au Comité technique (CT) et/ou au Comité de surveillance (CS) du FCCA pour examen et approbation. Les soumissionnaires des propositions rejetées à la phase d'évaluation seront informés.

Le fait qu'une proposition donnée parvienne à la phase d'évaluation des projets n'implique aucune garantie de financement, car l'autorité d'approbation des propositions relève entièrement des organes directeurs du FCCA.

10. Cofinancement

Le cofinancement, y compris le financement climatique et le financement de contrepartie, est indispensable puisque les ressources du FCCA ont pour objectif de mobiliser conjointement et d'acheminer le financement climatique supplémentaire vers les pays membres régionaux de la Banque africaine de développement.

Un financement de contrepartie d'au moins 5 % pour les bénéficiaires externes (qui peut couvrir les frais de gestion du projet et l'occupation des bureaux) et de 10 % pour les départements de la Banque est nécessaire pour démontrer l'engagement du promoteur du projet et son appropriation du projet. (Les ressources du FCCA ne peuvent servir à la location de bureaux). Veuillez consulter la FAQ pour de plus amples informations sur l'éligibilité.

11. Sollicitation d'un don

Les bénéficiaires éligibles sont invités à renseigner le modèle de note conceptuelle dans le programme d'appel à propositions du FCCA — [ACCF Call for Proposal Program](#) avant minuit GMT, le **29 novembre 2024**. Les notes conceptuelles doivent être soumises en ligne via le *ACCF Grant Management Tool* (Outil de gestion des dons du FCCA). Toutes les parties doivent être renseignées. **Les notes conceptuelles incomplètes ne seront pas examinées.**

À propos du FCCA

Le FCCA est un fonds fiduciaire multidonateurs qui se propose d'améliorer l'accès au financement climatique grâce au renforcement des capacités, à la mise en œuvre directe de projets et à la création d'environnements plus favorables. Créé en avril 2014 avec une contribution initiale du gouvernement allemand, le FCCA s'est transformé en un fonds fiduciaire multidonateurs en 2017, avec des contributions des gouvernements flamand (Belgique) et italien. De 2020 à 2023, les Affaires mondiales Canada, le Centre mondial pour l'adaptation, les gouvernements du Québec, de l'Irlande, de l'Autriche et le Département d'État des États-Unis (USDS) ont rejoint le FCCA.

Le Fonds fiduciaire a actuellement une valeur de 38,6 millions d'USD. Le FCCA recueille des projets par l'intermédiaire des appels à propositions concurrentiels et du Guichet axé sur la demande (DDW). Depuis sa création, 28 projets ont été approuvés par les comités de direction du Fonds pour un montant de 17,38 millions d'USD, au titre de trois appels à propositions et du DDW. À ce jour, le Fonds a annulé un projet, achevé huit autres et poursuit la mise en œuvre des 19 projets restants.

Plus de 26 pays africains bénéficient de l'appui de ces projets nationaux et multinationaux en renforçant leurs capacités pour accéder au financement climatique international, mettre à jour ou réviser les contributions déterminées au niveau national (CDN), élaborer des stratégies à long terme (SLT) et mettre en œuvre des projets d'adaptation à petite échelle. L'objectif affiché est d'améliorer la résilience aux effets du changement climatique, tout en favorisant l'égalité hommes-femmes.

Obtenir de plus amples informations

Veuillez consulter notre Foire aux questions (FAQ) ci-dessous et contacter le Secrétariat du FCCA à l'adresse : africaclimatechange@afdb.org, pour de plus amples informations.

Tableau 1. Calendrier provisoire du quatrième appel à propositions du FCCA

Date	Action
31 octobre 2024	Lancement de l'appel à soumission des notes conceptuelles de projet.
29 novembre 2024	Date limite de soumission des notes conceptuelles de projet.
Du 2 au 16 décembre 2024	Examen des notes succinctes de projet par des experts indépendants et envoi de la demande de proposition complète aux promoteurs présélectionnés.
Du 17 décembre 2024 au 17 janvier 2025	Date limite de soumission des propositions complètes.
18 janvier au 28 février 2025	Évaluation des propositions complètes par le Secrétariat et retour d'information aux auteurs des propositions.
3 mars 2025 _au-delà	Notification des candidats, évaluation des propositions présélectionnées et soumission des propositions pour approbation aux comités directeurs de l'ACCF sur une base échelonnée.

12. Liste des annexes

Les documents essentiels qui facilitent le processus de demande sont inclus dans les annexes de la note d'orientation. Il s'agit des documents suivants :

1. Une liste complète des questions de présélection pour l'étape 1.
2. Le modèle de note conceptuelle du FCCA à présenter à l'étape 2.
3. Les critères d'évaluation de la note conceptuelle.

L'objectif de ces annexes est d'aider les soumissionnaires à préparer et à soumettre leur demande. Les soumissionnaires doivent répondre au questionnaire d'éligibilité et leur note conceptuelle de projet doit être soumise sur le portail de candidature en ligne avant la date limite.

Annexe — A

Liste des questions de présélection

S/N	Question	Options
Éligibilité de l'entité/du promoteur		
1.1	Nom de l'institution chef de file (s'il s'agit d'un département de la BAD, précisez le nom)	
1.2	Type d'institution chef de file	☐ Ministères, départements et agences du gouvernement, entreprises publiques, administrations infranationales ☐ Organisation intergouvernementale ☐ Départements de la Banque africaine de développement

S/N	Question	Options
		☐ Organisations non gouvernementales ☐ Organisations communautaires ☐ Organisations du système des Nations Unies ☐ Communauté économique régionale d'Afrique ☐ Centres climatiques régionaux ☐ Organisations de bassins fluviaux ☐ Organisations africaines de recherche ☐ Entreprises privées impliquées dans la réduction du méthane ☐ Banques commerciales, microfinance, entreprises privées individuelles ☐ Autres (si rien de ce qui précède)
1.3	Si vous avez sélectionné « organisation non gouvernementale », « organisation communautaire », « secteur privé » ou « organisation de recherche » à la question précédente, indiquez la date à laquelle votre institution a été créée	☐ Il y a 0-1 an ☐ Il y a 1 à 2 ans ☐ Il y a plus de 3 ans
1.4	Si vous avez sélectionné « organisation non gouvernementale », « organisation communautaire », « secteur privé » ou « organisation de recherche » à la question précédente, indiquez si votre institution est légalement constituée et la date d'immatriculation.	☐ Oui. Si oui, précisez le pays)..... et mentionnez le numéro et la date d'immatriculation ☐ Non
1.5	Si vous avez sélectionné « Entreprises privées impliquées dans la réduction du méthane » :	☐ Oui. Si oui, précisez les domaines (100 mots au maximum) ☐ Non

S/N	Question	Options
	Votre projet présente-t-il une grande valeur de démonstration et contribue-t-il à la réduction des émissions de méthane ?	
1.6	Indiquez le type d'institution partenaire si vous postulez en tant que consortium (il convient de noter que vous ne pouvez mentionner que deux partenaires au maximum).	☐ Ministères, départements et agences du gouvernement, entreprises publiques, administrations infranationales ☐ Organisation intergouvernementale ☐ Départements de la Banque africaine de développement ☐ Organisations non gouvernementales ☐ Organisations communautaires ☐ Organisations du système des Nations Unies ☐ Communauté économique régionale d'Afrique ☐ Centres climatiques régionaux ☐ Organisations de bassins fluviaux ☐ Organisations africaines de recherche ☐ Entreprises privées impliquées dans la réduction du méthane ☐ Banques commerciales, microfinance, entreprises privées individuelles ☐ autres (si aucun des choix ci-dessus)
1.7	Si à la question précédente vous avez indiqué que l'un de vos partenaires est une organisation non gouvernementale, une organisation communautaire, le secteur privé ou une organisation de recherche, précisez la date de création de l'institution.	☐ Il y a 0-1 an ☐ Il y a 1 à 2 ans ☐ Il a plus de 3 ans
1.8	Si à la question précédente, vous avez sélectionné « une organisation non gouvernementale », « une organisation communautaire », « le secteur privé », ou « une organisation de recherche », indiquez le lieu où votre institution est	☐ Oui. Si oui, précisez le pays) et mentionnez le numéro et la date d'immatriculation ☐ Non

S/N	Question	Options
	légalement constituée et la date d'immatriculation	
1.9	Le(s) pays de mise en œuvre du projet est (sont) — il(s) tous (des) pays membres régionaux de la Banque africaine de développement ?	☐ Oui. Si oui, sélectionnez les pays éligibles (liste déroulante). ☐ Non ☐ Afrique du Sud ☐ Algérie ☐ Angola ☐ Bénin ☐ Botswana ☐ Burkina Faso ☐ Burundi ☐ Cabo Verde ☐ Cameroun ☐ Comores ☐ Congo ☐ Côte d'Ivoire ☐ Djibouti ☐ Guinée équatoriale ☐ Égypte ☐ Érythrée ☐ Eswatini ☐ Éthiopie ☐ Gabon ☐ Gambie ☐ Ghana ☐ Guinée ☐ Guinée-Bissau ☐ Kenya ☐ Lesotho ☐ Liberia ☐ Libye ☐ Madagascar ☐ Malawi ☐ Mali ☐ Mauritanie ☐ Maurice ☐ Maroc ☐ Mozambique ☐ Namibie ☐ Niger ☐ Nigeria ☐ Ouganda ☐ République centrafricaine ☐ République démocratique du Congo ☐ Rwanda ☐ São Tomé et Príncipe

S/N	Question	Options
		☐ Sénégal ☐ Seychelles ☐ Sierra Leone ☐ Somalie ☐ Soudan ☐ Soudan du Sud ☐ Tanzanie ☐ Tchad ☐ Togo ☐ Tunisie ☐ Zambie ☐ Zimbabwe ☐ Autres/hors Afrique
1.10	Comment avez-vous identifié ce projet ?	☐ Réserve des projets ayant bénéficié d'un financement de la Banque africaine de développement ☐ Réserve des projets n'ayant pas bénéficié d'un financement de la Banque africaine de développement. ☐ Cadre national de lutte contre le changement climatique, y compris les contributions déterminées au niveau national, les stratégies à long terme, la feuille de route sur les émissions de méthane, les plans sectoriels nationaux et stratégies. ☐ Autres initiatives de la Banque et de ses partenaires. ☐ Autres projets/programmes sur le changement climatique.
Alignement		
2.1	Les activités d'atténuation des effets du changement climatique du projet sont-elles conformes aux Principes communs pour le suivi du financement de l'atténuation du changement climatique ?	☐ Oui. Si oui, énumérez-la ou les activité (s) éligible(s) proposée(s) dans votre projet. (100 mots au maximum) ☐ Non
2.2	Le projet est-il aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat ?	☐ Oui. Si oui, précisez les domaines. (100 mots au maximum) ☐ Non
2.3	Lequel de ces domaines d'intervention correspond le mieux à votre projet (en sélectionner un) ?	☒ Soutenir l'autonomisation des femmes, des hommes et des jeunes par le biais d'une agriculture intelligente face au climat en utilisant des technologies d'atténuation et des pratiques innovantes pour réduire les émissions de méthane. ☐ Participer à la création d'un environnement favorable à la réduction du méthane dans le secteur du pétrole et du gaz.

S/N	Question	Options
		☐ Apporter un appui à une gestion des déchets solides et des eaux usées par l'approche sexotransformatrice. ☐ Aider les pays africains à tenir leurs engagements au titre des contributions déterminées au niveau national (CDN) en facilitant le transfert des résultats d'atténuation par le biais des résultats d'atténuation transférés au niveau international (ITMO) et en améliorant l'accès au financement climatique pour les projets de réduction du méthane. ☐ Rien de ce qui précède.
2.4	Le projet devrait-il favoriser la diminution des émissions de méthane ou y contribuer ?	Oui ☐ Non ☐
2.5	Comment le projet favorisera-t-il ou contribuera-t-il à l'action d'atténuation ?	(100 mots au maximum)
2.6	Quel est le potentiel estimatif ou réel en matière de réduction des émissions ? Veuillez fournir le volume estimatif de TCO _{2e} pour la durée de vie du projet (nombre)	
2.7	Quels sont les avantages connexes de votre projet ?	☐ Qualité de l'air/santé ☐ Productivité des cultures ☐ Création d'emplois ☐ Autres (veuillez préciser, 10 mots maximum).....
2.8	Ce projet intègre-t-il l'approche sexotransformatrice dans l'action climatique ?	☐ Oui. Si oui, expliquez comment... (en une phrase courte) (50 mots au maximum) ☐ Non
2.9	Pour les entreprises du secteur privé, le projet proposé cadre-t-il avec les domaines d'activité de votre entreprise ? Se propose-t-il de soutenir des activités qui	Oui ☐ Non ☐ Si oui, expliquez comment... (en une phrase courte) (100 mots au maximum)

S/N	Question	Options
	présentent une importance à grande échelle, qui sont les premières du genre, non commerciales et pas encore commercialement viables dans le pays hôte ?	
2.10	Le projet est-il aligné sur la Stratégie décennale de la Banque africaine de développement, 2024-2033 ?	☐ Oui. Si oui, précisez les domaines... (en une phrase courte) (50 mots au maximum) ☐ Non
2.11	Le projet est-il conforme aux High 5 (domaines prioritaires) de la BAD ?	☐ Oui. Si oui, précisez les domaines... (en une phrase courte) (50 mots au maximum) ☐ Non
2.12	Le projet est-il aligné sur le Document de stratégie pays (DSP) ou le Document de stratégie d'intégration régionale de la Banque ?	☐ Oui. Si oui, précisez les domaines... (en une phrase courte) (50 mots au maximum) ☐ Non
2.13	Le projet est-il conforme à la Stratégie en matière de genre de la Banque 2021 - 2025 ?	☐ Oui. Si oui, précisez les domaines... (en une phrase courte) (50 mots au maximum) ☐ Non
2.14	Le projet répond-il aux besoins et aux intérêts des femmes et des jeunes filles en situation de vulnérabilité ? Si oui, expliquez-le brièvement en une phrase.	Oui ☐ Non ☐ Si oui, expliquez... (en une phrase courte) (100 mots au maximum)
2.15	Les objectifs du projet correspondent-ils	☐ Oui. Si oui, précisez les domaines... (en une phrase courte) (50 mots au maximum)

S/N	Question	Options
	au Plan d'action de la Banque pour le changement climatique et la croissance verte (2021-2025) ?	☐ Non
2.16	Le projet respecte-t-il les politiques nationales en matière de climat, comme les contributions déterminées au niveau national, les stratégies à long terme et/ou les stratégies et plans sectoriels nationaux, ainsi que les feuilles de route nationales sur le méthane ?	☐ Oui. Si oui, donnez une brève réponse en citant le document pertinent par section ou numéro de page. (50 mots au maximum) ☐ Non
Engagement		
3.1	Quel est le budget/montant total du projet (en USD) ? Il doit être cohérent avec la note conceptuelle du projet.	
3.2	Le projet bénéficie-t-il d'un cofinancement ou d'une contrepartie, d'accords de financement parallèles, qui relèvent du financement climatique, y compris de fonds climatiques ?	☐ Oui Si oui, indiquez les sources de financement par cofinancier (par exemple, gouvernement, financement de contrepartie/parallèle, financement climatique) et les montants en USD (25 mots au maximum). Joignez la preuve dudit cofinancement. ☐ Non
3.3	Quel est le taux de cofinancement du budget total ?	☐ Oui ☐ Au moins 5 % pour les candidats externes (candidats extérieurs aux départements de la Banque africaine de développement) ☐ Au moins 10 % pour les départements de la Banque africaine de développement ☐ Non

Annexe - B

Modèle de note conceptuelle du FCCA

Guide à l'intention des utilisateurs

1. Il est nécessaire de renseigner toutes les sections du modèle de note conceptuelle ci-dessous. Les propositions incomplètes ne seront pas examinées. Les promoteurs limiteront la **longueur du modèle renseigné à 5 pages maximum** et la taille du fichier à 1 Mo. Il ne faut pas changer la taille de la police.
2. Veuillez noter que le texte de l'encadré n'est fourni qu'à titre indicatif pour vous aider dans la préparation des différentes sections. Supprimez le texte d'orientation et saisissez les données nécessaires sans dépasser la **limite de 5 pages**.
3. **Pour toute note conceptuelle dépassant cette limite, seules les 5 premières pages seront examinées.**
4. Les références et les sources de l'ensemble des données, chiffres et informations provenant d'autres documents et utilisés dans la note conceptuelle doivent être clairement indiquées dans les notes de bas de page.
5. Supprimez cette page du Guide à l'intention des utilisateurs lors de la soumission de la note conceptuelle.

SECTION	INSTRUCTIONS
Titre de la proposition	Donner au projet proposé un titre bref, mais descriptif.
Résumé du projet	Fournir un résumé de votre projet, y compris sa durée (trois lignes au plus).
Promoteur(s)	Indiquer le nom de l'organisation ou des organisations promotrice(s) et leur(s) site(s) web - le cas échéant. S'il s'agit du projet d'un consortium ⁶ , énumérer tous les membres du consortium et indiquer qui en sera le chef de file.
Coordonnées	Fournir les noms et coordonnées (adresse électronique, adresse physique et numéro de téléphone) d'au moins deux personnes contacts clés concernées par la proposition : le contact principal et un suppléant.
Justification et objectifs	Décrire brièvement le problème lié au changement climatique que le projet entend résoudre, déterminer les principaux objectifs du projet et expliquer les avantages de la solution retenue pour aborder ce problème de transition vers un développement sobre en carbone et résilient au changement climatique, et d'élargissement de l'accès au financement climatique dans un ou plusieurs pays africains.
Action sexotransformatrice	Expliquer brièvement comment garantir que le projet est sexotransformateur . En d'autres termes, il s'agit d'expliquer comment vous prévoyez de saisir les causes profondes des inégalités des genres, d'aborder les inégalités sexospécifiques dans le contexte du changement climatique,

⁶ Dans le cas des consortiums, confirmer que toutes les entités membres sont éligibles au FCCA. Veuillez vérifier les institutions éligibles dans la note d'orientation.

	et de transformer les rapports de pouvoir inégalitaires entre hommes et femmes et, éventuellement, le système qui les perpétue.
Présenter des estimations crédibles de réduction des émissions de méthane	Expliquer brièvement comment vous allez comptabiliser le méthane dans le cadre du projet, en incluant des projections de réduction, d'évitement ou de séquestration de ces émissions sur une base annuelle et sur toute la durée de vie du projet en appliquant une méthodologie ou un outil fiable.
Alignement sur les priorités nationales	Montrer l'alignement du projet sur les priorités nationales du ou des pays bénéficiaire(s), tel qu'illustré dans le Plan de développement national, les contributions déterminées au niveau national soumises à la CCNUCC, le Plan d'adaptation national, la Politique en matière de genre et tous les autres documents stratégiques pertinents. ; expliquer comment les parties prenantes nationales seront en mesure de s'approprier le projet ; il est important de mentionner s'il y a d'autres initiatives nationales/régionales connexes en cours ou prévues, ainsi que la manière dont la coordination et la complémentarité des activités proposées seront assurées.
Alignement sur les priorités de la Banque et les objectifs du FCCA	Décrire comment le projet correspond aux priorités de la Banque, y compris les objectifs de sa Stratégie décennale et de sa Stratégie en matière de genre 2021-2025, l'objectif étant de parvenir à la croissance inclusive et verte, l'égalité des genres et à la réalisation d'un ou de plusieurs priorités des High 5 (Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie, Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, Intégrer l'Afrique, Améliorer la qualité de vie des populations africaines).
Alignement sur l'Accord de Paris	Indiquer comment le projet s'aligne sur les objectifs de l'Accord de Paris en utilisant les principes communs des banques multilatérales de développement (BMD) pour l'évaluation.
Activités/ Résultats/ Théorie du changement (TdC)/Cadre logique Système de suivi et d'évaluation	- Décrire brièvement la Théorie du changement (TdC) que vous proposez d'élaborer avant le cadre logique pour aider à comprendre comment et pourquoi vos résultats attendus seront obtenus. Cette approche se base sur la question suivante ; « Si nous faisons X, alors Y changera, car... ». <u>Ne pas fournir de TdC schématique.</u> - Inclure un petit tableau (¼ - ½ page) présentant les objectifs, l'objectif de développement (OD), le résultat à long terme du projet (résultat final en matière de droits), les résultats intermédiaires, les résultats immédiats et les produits dans le cadre logique. Il est recommandé de limiter le nombre de produits, afin de garantir une orientation stratégique solide du projet. Objectif de développement (OD) : Amélioration de la réduction du méthane par l'approche sexotransformatrice dans les domaines de l'agriculture, du pétrole et du gaz, des déchets solides et des eaux usées dans des communautés choisies en Afrique [préparé par le FCCA. Ne pas modifier] Résultat à long terme du projet (résultat final en matière de droits) : Amélioration des droits des femmes et des hommes, des filles et des garçons afin d'asseoir les bases d'un processus de réduction du méthane dans certaines communautés en Afrique [fourni par le FCCA. Ne pas modifier]. Résultats intermédiaires (3) : Résultat 1 : Résultat 2 : Résultat 3 : Résultats immédiats (4) : Résultat 1 : Résultat 2 : Résultat 3 :

	Résultat 4 : • Produits du projet (4 – 6) : Produit 1 : Produit 2 : Produit 3 Produit 4 • Activités du projet (4-6) : Activité 1 : Activité 2 : Activité 3 : Activité 4 ou plus Système de suivi et évaluation (S&E) : Décrire brièvement votre plan de suivi et évaluation pour assurer <u>le suivi, l'évaluation et les rapports</u> concernant vos activités de projet (5 lignes au plus).
Capacité technique et fiduciaire du promoteur	Décrire les compétences techniques (changement climatique, genre, experts en S&E, gestion de projet) ainsi que la capacité fiduciaire de l'organisation ou des organisations promotrices à gérer et mettre en œuvre le projet proposé (y compris les expériences antérieures dans la réalisation de projets similaires et de projets financés par la Banque ou des organisations internationales similaires ; les ressources humaines et financières ; ainsi que les procédures/normes de gestion financière, de passation de marchés et de rédaction de rapports).
Budget	Pour chaque catégorie de dépenses, proposer un budget approximatif du projet en mentionnant le montant du don sollicité auprès du FCCA ainsi que le financement de contrepartie⁷ par le(s) promoteur(s) (et, le cas échéant, tout autre cofinancement). Les différentes catégories peuvent inclure : • L'analyse contextuelle (étude de la dynamique existante en matière de genre, y compris les causes profondes de l'inégalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le déséquilibre des pouvoirs, et les capacités des individus et des communautés à faire face au changement climatique sans oublier la réduction du méthane par rapport aux bénéficiaires/parties prenantes, tendances, contraintes, opportunités et défis). • Le temps du consultant/de l'expert • Les ateliers et séminaires • Les formations • Les voyages internationaux/locaux (veuillez préciser) • Les communications • Les équipements et fournitures (veuillez préciser) • Les coûts administratifs (veuillez préciser) • L'expert en genre • L'expert en changement climatique • L'expert en suivi et évaluation (S&E) • Autres (veuillez préciser)

⁷ Un financement de contrepartie d'au moins 5 % pour les bénéficiaires externes et de 10 % pour les départements de la Banque est fortement encouragé pour démontrer l'engagement et l'appropriation du projet par le promoteur.

Annexe - C

Critères d'évaluation des notes conceptuelles du FCCA

Critères	Oui/Non	
Une brève description du projet est fournie (au maximum trois lignes)	Oui/Non	
Toutes les parties du modèle de note conceptuelle sont renseignées	Oui/Non	
La note conceptuelle cadre avec le thème de l'appel à propositions	Oui/Non	
La note conceptuelle ne doit pas dépasser cinq pages	Oui/Non	
Critères d'évaluation des Notes conceptuelles	Note	Commentaires de l'évaluateur
1. Alignement sur les priorités du FCCA et de la BAD : La note conceptuelle est-elle alignée sur les domaines prioritaires du FCCA, les priorités de la BAD (y compris les High 5, la Stratégie décennale et la Stratégie en matière de genre 2021-2025) ?	/5	
2. Alignement sur le Plan national de développement, les CDN et le PAN ? - Accord de Paris ? - Principe commun des BMD sur le suivi du financement de l'atténuation des changements climatiques ? - Réalisation d'un inventaire ou comptabilisation des GES dans le cadre du projet (mesure, déclaration et vérification des émissions de méthane [CH₄] pour suivre les progrès réalisés et orienter les stratégies d'atténuation).	/10	
3. Viabilité du projet :	/20	
Le concept du projet cadre-t-il avec les priorités du programme de réduction du méthane par l'approche sexotransformatrice (GTMR) du FCCA ?	/5	
La durabilité institutionnelle, le renforcement des capacités et l'appropriation du projet sont-ils pris en considération dans le plan à long terme du projet ?	/5	
La viabilité du projet d'un point de vue économique, technique, social et environnemental est-elle décrite de manière convaincante ?	/5	
Possibilité de mise à l'échelle : Le potentiel de mise à l'échelle de la solution proposée est-il décrit en termes techniques, économiques, réglementaires et d'acceptation par les parties prenantes ?	/3	

• Réplicabilité. La possibilité de reproduire la solution proposée est-elle décrite en termes techniques, économiques, réglementaires et d'acceptation par les parties ?	/3	
4. Caractère novateur : • Le changement sexotransformateur et la réduction du méthane, et/ou le concept économique peuvent-ils améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables, y compris les femmes et les filles ? • Le caractère novateur est-il défini de façon claire et convaincante ?	/10	
5. Cadre de mesure des résultats : • La théorie du changement (TdC) et le cadre logique (CL) prévus englobent-ils les critères suivants ? ○ Participation des parties prenantes à l'élaboration de la TdC et du CL, objectif du projet.	/12	
○ La note conceptuelle décrit-elle le système de suivi et évaluation (S&E) et les rapports prévus en termes d'objectif, de composantes du système de S&E, d'indicateurs de performance et de ses activités.	/12	
6. Réduction du méthane par une approche sexotransformatrice : La note conceptuelle présente-t-elle le concept et l'importance de l'approche sexotransformatrice et de l'approche fondée sur les droits pour la réduction du méthane en termes d'inégalité entre hommes et femmes et de déséquilibre de pouvoir dans le cadre du projet ?	/10	
7. Disponibilité d'une expertise technique pluridisciplinaire pour assurer une gestion efficace du projet.	/10	
8. Capacité financière/administrative à fournir efficacement les services du projet	/5	
9. Cofinancement : Quelle part du budget total exprimée en pourcentage est cofinancée et par qui ?	/5	
TOTAL	100 Points	

La note conceptuelle doit être approuvée avec une note minimale de 80/100. Les évaluateurs peuvent demander des réponses ou des données probantes supplémentaires, si nécessaire ou à leur discrétion.

Veuillez noter que, pour des raisons d'efficacité d'emploi des ressources, le Secrétariat du FCCA regrette de NE pouvoir partager les résultats des examens avec les demandeurs et de ne pouvoir fournir de commentaires détaillés sur les demandes individuelles.